

Devant le juge

X

Sous le titre «Pressions psychologiques», vous avez publié la lettre de M. Jean-Luc Barbier (20 HEURES des 17-18 mars), lettre qui contient un fatras de généralités, d'allégations aussi gratuites que non prouvées, jetant d'une façon inadmissible le discrédit sur toute une organisation et sur ses membres. Il n'est pas dans nos intentions de nous jeter dans un combat d'arguments sur la place publique. Par contre, tout ne peut être dit, surtout lorsqu'il s'agit de pures calomnies, sans impunité.

?

On peut simplement se demander pourquoi M. Barbier est resté durant dix ans membre de l'Eglise de scientologie avant de lui trouver subitement tous les péchés du monde et la menacer de chantage. En tout état de cause, c'est l'autorité judiciaire qui aura à connaître de ses agissements, l'Eglise de scientologie ayant décidé de porter plainte contre lui.

Suzanne Montangero,
Eglise de scientologie
de Lausanne

Monsieur Barbier

5.9.90

137

Dear M. Barbier,

I just got your two faxes you sent on the 2nd sept. As answer on the cycle with your purification rundown. I am not really willing to talk to you as there is no product coming out, you just complain things not correct and your tries to blackmail us are just wasting time for me and you and will not help you nor us. As we had a talk this morning about the E-Meters, I saw that you are not really interessted in getting the cycles handled. I fully understand your viewpoint, but this does not justify your blackmail attempts with media. This just makes the cycles more complicate and is even worsing the cooperation with you. So it is up to you to come back on the ground so we can talk from man to man and getting results.

As already once said the Purif is not refundable (as you know too) as it is more than 90 days after completeing the service.

On Wolfisberg, this is a cycle between him and the Org Geneva, which role do you play in this?

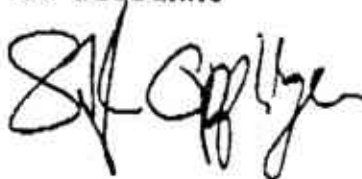
By the way there are different point of views on the subject of Scientology I know that you know what it really is, so why you try to ignore this and not just confront the facts?

I have not to justify anything in the Org or Scientology, and you should know this.

I hope we can find a way to talk together in a reasonable way as it is expected from Scientogists. And you are one, even if declared.

Stefan Opplinger

at Lausanne



PETER V. MOLNAR
Les Bains de l'Alliaz
1807 BLONAY

(Tél. 021 - 943 20 15)

Madame & Monsieur
Jean-Luc BARBIER
14, Rue Louis-Bourguet

2000 NEUCHATEL

Blonay, le 20 novembre 1989

Concerne: vos correspondances


Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance du 6 écoulé et ce jour, la copie d'un rapport daté du 2 septembre 1989 concernant Monsieur WYSS.

Après vérification des comptes de ma société, je n'ai pas trouvé trace d'un paiement anticipé de votre part concernant des packs "Technologie du Management". Nos livraisons vous ont été facturées et vous les avez payées au fur et à mesure, bien avant que nous n'ayons cessé la commercialisation de ces ouvrages. Nous ne sommes donc pas en mesure d'honorer une quelconque commande de votre part, et ce d'autant plus que vous ne remplissez plus les normes fixées par le cabinet WISE® INTERNATIONAL pour l'usage de ces matériaux.

Quant aux problèmes de votre atelier, je ne vois pas à quel titre vous estimez que j'ai à m'en préoccuper et je tiens à vous confirmer que vos affaires ne me concernent pas, pas plus qu'elles ne m'intéressent. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour vous informer de ce que je ne souhaite plus recevoir de communications de votre part.

D'avance je vous saurais gré de respecter cette décision et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



PETER V. MOLNAR

Annexes: vos correspondances en retour

AUG-11-'90 18:34 T-FREIHEIT 01 241 0379 #469-01

Faux témoignage selon Monsieur A. Frei

Monsieur Barbier

I have gotten your different faxes upon my return.
I will be in holidays until next week.

I have never heard of Stadtmann wanting a repayment. Also why is Adrian Frei connected with you and what role do you play with him. He has not been here for long time.

re E-meters: These payments have to be done by Flag. Did you contact them ? I cannot imagine that they will pay more than half, but you have to contact them directly as well. Mme Montangero should let you know more on it.

Regards

Jürg Stettler

10.8.90

Monsieur
Jan MELICHAR
8, Av. Devin-du-Village
1203 GENEVE

Monsieur
Jean-Luc BARBIER
16, chemin du Reposoir
1007 LAUSANNE

Genève, le 7 avril 1991

Monsieur,

J'atteste par la présente des faits suivants :

- 1) Mme Corinne ROBERT m'a affirmé, fin mars 1991, que vous êtes infidèle avec votre femme, et que 'vous couchez avec cinq femmes'.
- 2) Mme Nicole Lavergnat m'a affirmé, fin janvier 1991, que vous aviez un passé psychiatrique.



J. MELICHAR

Jean-Luc Guignard

Arnex le 4.2.91

1321 Arnex

024 41 36 14

Monsieur
Jean-Luc Barbier
rue Fontenette 17
1227 Carouge

Monsieur,

J'ai lu le compte rendu de votre interview dans le 24 Heures du 29.1.91 et je vous fait part de ma grande peine.

Vos accusations sont infiniment graves et fausses, comme vous le savez. Vous discréditez la scientologie qui reste la seule tentative honnête et efficace pour aider l'homme, LR.Hubbard dont les oeuvres sont absolument uniques et irremplaçables dans le domaine de l'amélioration de soi et de l'administration dans son sens le plus large, et vous discréditez encore tous les scientologues qui bien que faillibles aussi n'en restent pas moins des individus honnêtes et éthiques.

Vous avez trop longtemps fait de la scientologie pour ne pas savoir comment vous fonctionnez et ignorer la séquence overt-motivateur ainsi que les justifications.

Ce que vous avez fait est terrible et je suis convaincu que le/les overts que vous avez commis et qui sont à la base de cela n'étaient pas d'une telle gravité qu'ils en devenaient incontestables. Malheureusement, comme vous le savez, vous allez en supporter les conséquences pour longtemps encore...

Mais peut-être n'est-il encore pas trop tard, si ce n'est pour le mal déjà fait aux autres au moins pour celui que vous vous faites et rappelez-vous que l'on devient effet de ce qu'on ne peut pas confronter.

Avec mes salutations.

Un scientologue(public)



Tobias Leutenegger

Jean-Luc Barbier
GAVS
Case postale 45
1122 Romanel s/Morges

Bern, 19. Oktober 1993

Monsieur Barbier

I do not know how my name got onto your mailing list. But this is an outright error as I am very satisfied with the results I got through my services I had in the Church of Scientology. By the way I can choose whatever religion I want to belong to, this is an inalienable right every man and woman in practically all free countries has.

It may be of interest to you that after 40 years of battle in the United States the Internal Revenue Service (IRS) has granted to the Church of Scientology International and all affiliated organisations tax-exempt status. This means that in the United States the Church of Scientology is recognized for its religious and charitable status. The Church of Scientology International considers this the biggest win ever. It not only ended 40 years of attacks; it also made clear who was behind the attacks, who started it, who prolonged it and who wanted the Church of Scientology eradicated, out of the way. Because of that win the Church of Scientology released an amnesty to all its parishoners - that huge was the win in the United States.

I think you should reconsider your own motives and your own interests. The Church of Scientology is here to help a person to become free. Thousands and thousands of individuals worldwide affirm that and have regained more freedom, more abilities, more fun in life, more affinity for their fellow beings and also more success in their own life.

Please don't send me such a letter again. Why attack a religion that has a workable technology to free you and me?

If you quit the Church of Scientology, I accept that, even if I do not understand it. But accept also that thousands and thousands of parishoners worldwide are very satisfied with the results they got out of the services they took. Also me. My own consideration about people who were dissatisfied with their services is that somebody has not applied the technology of L. Ron Hubbard in the way that it was intended (out-tech).

Salutations

Tobias Leutenegger



P.-A. Moret
Ch de Roséaz 22
1030 Bussigny

A qui de droit

Lausanne, le 6 avril 1993

Propos tenus par Marianne Willemin-Leuba concernant M. Jean-Luc Barbier

Madame Willemin m'a affirmé que Monsieur Jean-Luc Barbier n'a fait de la Scientologie que dans le but d'acquérir une technique permettant de manipuler les gens. De plus si les mauvaises intentions de ce dernier n'ont pas été découvertes par l'église c'est parce qu'il donnait des fausses réponses lors des séances d'audition. En outre, toujours selon Madame Willemin, Monsieur Barbier s'est servi de la technique de manipulation ainsi acquise, pour exploiter à son propre profit la force de création d'autres artistes.



P.-A. Moret

ÉTUDE DE M^E DANIEL A. MEYER

Avocat au Barreau de Genève

36

7 RUE FERDINAND-HODLER
1207 GENÈVE
TÉL (022) 736 64 36 · 736 67 39
C.C.P. 12-47359-3

Monsieur
Jean-Luc BARBIER
Pont-du-Traux
1913 SAILLON

N REF: PAG/ko

Le 28 octobre 1993

V REF

Concerne : procédure pénale

Cher Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire connaître qu'en date du 10 novembre 1993 le Juge d'instruction Cl. WENGER prononcera l'inculpation de Madame L. GIRARDET, de Monsieur Ch. BOSIGER et de Monsieur D. CLINCLIN pour chefs d'usure, d'escroquerie, de contrainte et d'extorsion.

Par ces inculpations, la procédure pénale devient enfin contradictoire ce qui signifie que nous aurons la possibilité de consulter à notre gré le dossier relatif à votre plainte, et que nous pourrons participer en principe à toutes les audiences d'instruction.

Il sied cependant de noter que votre présence est facultative lors de l'audience du 10 novembre 1993.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.


Exct Daniel MEYER, avocat
P.-A. GUILLAUME, avt-stg

Annexe : copie convocation

Sarah Bodmer
21, Prévost-Martin

1205 - Genève

Monsieur
Jean-Luc Barbier
Case postale 66

1913 - Saillon

Genève, le 17 mars 1994

Cher Monsieur,

Par cette note, je tente de décrire le téléphone que j'ai eu au courant de l'après-midi du 1er mars 1994 avec un monsieur qui se présente sous le nom de Junod. Cette personne veut parler au docteur. Je lui demande s'il est patient, il me répond que non, mais qu'il appelle au sujet d'un des patients du docteur, Jean-Luc Barbier. Il me dit faire une enquête à son sujet. Je lui répond que étant donné que je ne le (= Monsieur Junod) connais pas, je ne lui répondrai pas par téléphone, et lui dit de faire sa demande par écrit. A cela il me demande si Docteur Bodmer est médecin, et s'il est allergologue. Je lui redis d'écrire.

Veuillez recevoir, Cher Monsieur, mes meilleures salutations,

S. Bodmer

COPIE

Clearwater, le 18.9.95.

Concernant Jean-Luc Barbier.

J'ai été active en Scientologie pendant 20 ans et j'ai fait beaucoup d'entraînement et reçu de l'audition jusqu'au plus haut niveau.

Pendant que j'étais staff à la Mission de Genève j'ai reçu des ordres de Copenhague me demandant de vendre des électromètres, des livres, d'amener un certain nombre de nouveaux publics pour chaque semaine.

En 1989, Jean-Luc Barbier est venu faire son Purification Rundown à la Mission. Après cela je l'ai audité plusieurs heures. Il avait un gros problème avec sa gorge et ne pouvait plus jouer de clarinette. L'audition "devait" résoudre ce problème ce qui n'a jamais été fait.

Le Purification Rundown utilise de très hautes doses de vitamines (jusqu'à 5,000mg. de Niacin) et exercices et 5hr. de sauna par jour.

La confession écrite est ordonnée par l'officier d'éthique afin de découvrir les détails et sévérités des mauvaises actions faites par la personne. Il est dit à la personne d'écrire tous les détails de toutes ses mauvaises actions. Quand il dit qu'il a fini, il sera testé à l'électromètre pour voir s'il a dit la vérité.

J'atteste que cela est vrai.

Signé _____

Ariane Jackson.


Agence F. LAVERGNAT Recouvrements -
Renseignements commerciaux - Procès
verbaux - Détective privé
267, rte de Veyrier - 1255 VEYRIER / GE



PG/107

Bureau de justice le 16 Janvier 1996
 1, place de Bourg de Four
 1204 Genève

POUVOIR JUDICIAIRE
 PROCUREUR GÉNÉRAL

Correspondance : case postale 2008
 1211 Genève 2
 Téléphone 219 29 00 - 21 702

RECOMMANDÉ / AR

Eglise de Scientologie
 Dom. élu : Mr J. EMBILION
 Rue du Faïne 19
 1204 Genève

Concerne : P 85/95
 Votre plainte contre M. et Mme JACKSON et M. LAVERGNE

Messieurs,

Votre plainte du 21 décembre 1995 m'est bien parvenue et elle a été enregistrée sous la référence visée au marge.

Les faits que vous décrivez ne sont pas constitutifs d'une infraction et j'observe d'ailleurs que vous ne mentionnez pas quelle disposition du code pénal serait applicable.

Il n'est pas surprenant que certaines personnes, attirées dans les filets de votre organisation, prennent un jour conscience de la manipulation dont elles sont l'objet et rien ne s'oppose à priori à ce qu'elles vous en demandent réparation.

Il n'est pas possible d'affirmer que les modalités de cette manipulation ne tombent pas sous le coup de la loi pénale. Bien au contraire. Tenir ce à sa plainte auprès du juge pénal ne saurait dès lors être considéré comme un moyen légitime d'obtenir remboursement du préjudice causé.

On ne saurait non plus reprocher à vos victimes de faire état publiquement des méthodes appliquées par votre entreprise.

La dénonciation que vous avez été l'objet ne revêtant ainsi aucun caractère d'illégalité, on ne saurait reprocher à un tiers de souhaiter la sanction.

La poursuite est donc classée.

La présente décision peut être portée devant la Chambre d'accusation, dans les dix jours de sa réception.

Je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments distingués.

Le Procureur général

Bernard BERTUSSA

CHURCH OF SCIENTOLOGY INTERNATIONAL

*Office of Special Affairs*

September 29, 1998

Via Fax
011-41-32-466-4089
Mr. Jean-Luc Barbier
40 Clos Germonat
2900 Bressaucourt

Dear Mr. Barbier:

Thank you for your fax of September 28, 1998.

Your lawyer, Mr. Hornung, will be contacted directly for the purpose of setting up the meeting between you, Mr. Stettler and the attorneys.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael J. Rinder", written over the word "Sincerely,".

Michael J. Rinder

MJR:mfh
cc: Mr. Juerg Stettler

Mike Hornung
Avocat au Barreau de Genève

Kim Auberson
Avocate

Sandrine Pilloud Gremion
Avocate

Daisy Lutz, avt-stg.
Nathalie Sandoz, avt-stg.

9, pl. du Bourg-de-Four
1204 Genève
Tél. (41-22) 311 35 35
Fax (41-22) 311 35 00

Lausanne:

Jean-David Pelot
Avocat

5, pl. Saint-François
1002 Lausanne
Tél. (41-21) 320 10 01
Fax (41-21) 312 50 41

Monsieur
Jean-Luc **BARBIER**
Case postale 224

2900 **PORRENTROY 2**

Genève, le 27 mai 1999 /MH/nc

Concerne : **affaire c/ Eglise de scientologie.**

Cher Monsieur,

Comme je vous l'avais promis, j'ai parcouru le dossier afin d'établir le nombre d'heures passé sur cette procédure.

Sans compter les échanges de correspondances et les entretiens téléphoniques, j'ai passé 153 heures sur votre affaire, soit 37 heures à l'instruction, 5 heures en Chambre d'accusation, 38 heures en rendez-vous avec vous, avec Monsieur François LAVERGNAT, avec mes Confrères, le reste en lecture de dossier, d'ouvrages sur la Scientologie et en rédaction d'actes.

Il a fallu répondre à trois reprises aux recours de la Scientologie, devant la Chambre d'accusation, rédiger un recours devant la Chambre d'accusation contre la décision de classement, puis enfin rédiger un recours au Tribunal Fédéral.

Le tarif-horaires de cette Etude est frs. 350.--.

Compte tenu des circonstances, j'accepterai de le réduire à frs. 300.--, ce qui porterait le solde en ma faveur à frs. 45'900.--.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.


Mike HORNUNG

Monsieur J.-L. Barbier
Case postale 224
2900 Porrentruy 2

Le 10 octobre 2002

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier. N'étant pas la personne habilitée pour traiter votre demande, veuillez adresser votre lettre directement à Flag Service Org, attention OSA FLAG.

Je vous remercie.

Agréez, Monsieur, mes salutations

P. Robert

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Robert', written in a cursive style with a large loop at the end.

Annexe : ment.